

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Conseil Municipal de la Ville de Dijon
Séance du 21 mai 2007

**MAIRIE DE DIJON**

Président : M. REBSAMEN
Secrétaire : M. PERRON
Membres présents : M. MILLOT - Mme TENENBAUM - M. G. GILLOT - M. MASSON - M. MARTIN - M. PRIBETICH - M. PINON - Mme DURNERIN - M. DUPIRE - M. J.P. GILLOT - Mme DILLENSEGER - M. GERVAIS - M. SAUNIE - M. BERTELOOT - M. ALLAERT - Mme MAILLOT - Mme SEGUIN-FILLEY - Mme BESSIS - Mme DURNET-ARCHERAY - Mme GARRET - M. MARCHAND - M. MAGLICA - M. JULIEN - Mme FLAMENT - M. BOUHELIER - Mme DELEBARRE - Mme BIOT - Mme LEMOUZY - M. IZIMER - Mme ROY - Mme HERVIEU - Mme BERNARD - Mme AVENA - Mme DE ALMEIDA - M. BEKHTAOUI - Mme BOUCHARD-STECH - Mlle MASLOUHI - Mme KAROUBI - Mme WILLIAMS - Mme THYEBault - Mme JARZAGUET - Mme VANDRIESSE - Mme CHOUX - M. HELIE
Membres excusés : M. DANIERE (pouvoir M. MAGLICA) - Mme MANSAT (pouvoir M. PRIBETICH) - M. NUDANT - M. JAPIOT - M. BRIOT (pouvoir Mme CHOUX) - Mme REVEL-LEFEVRE (pouvoir M. MILLOT) - M. DUGOURD
Membres absents : Mme POPARD - M. BAZIN

**OBJET
DE LA DELIBERATION****Association « Tempo Territorial » - Adhésion de la Ville**

Madame Biot, au nom de la commission des Finances, expose :

Mesdames, Messieurs,

Les évolutions intervenues, depuis quelques décennies, dans la relation que nos concitoyens entretiennent avec le travail, les loisirs et les temps familiaux sont nombreuses. Elles nécessitent que la Ville y porte une attention particulière en liaison avec le territoire urbain et les services qui s'y rattachent.

Les rythmes de vie se sont profondément diversifiés : la pause méridienne ne coïncide plus avec le traditionnel repas pris en famille ; elle s'est, de plus, réduite pour laisser place aux espaces de restauration rapide plus nombreux dans tous les quartiers ; les déplacements domicile-travail se font sur des distances et des temps plus longs avec, toutefois, des pics de densité de circulation sur des temps et dans des secteurs bien définis. La progression du temps partiel, la multiplication des horaires décalés, l'accroissement du nombre de familles monoparentales, le recours à la garde alternée des enfants, tout comme l'allongement de la durée de la vie, sont autant d'indicateurs nouveaux qui illustrent pour partie les bouleversements que connaît notre société urbaine.

Tous ces phénomènes ont nécessairement des conséquences sur notre vie quotidienne, sur les différents temps qui la ponctuent et sur notre environnement, auxquelles s'ajoutent des aspirations nouvelles, la recherche d'une meilleure qualité de vie, d'un mieux vivre.

Par ailleurs, la ville est l'échelon le plus pertinent dans l'organisation du territoire pour amorcer cette réflexion sur les différents temps qui ponctuent la vie quotidienne de l'ensemble de nos concitoyens.

Les commissions de quartier de la Ville, lors de leurs dernières séances, ont été saisies de toutes ces questions et ont commencé à formuler des réponses concrètes et dignes d'intérêt. Elles continueront à le faire à l'occasion de leurs prochaines réunions.

La réflexion sur le « temps des villes » a été, par ailleurs, amorcée depuis plusieurs années déjà par d'autres collectivités. Beaucoup d'entre elles se sont rapprochées de l'association « Tempo Territorial », qui réunit le réseau des acteurs des démarches temporelles et organise des plate-formes réunissant des professionnels investis dans la coordination des temps de vie sur les territoires (élus, techniciens, associations, chercheurs, chefs d'entreprise, etc.).

Afin de permettre à la Ville de bénéficier de l'expérience et des réflexions des autres collectivités et d'appréhender tous les aspects qui découlent des évolutions intervenues dans le champ des temps de la ville, il est proposé qu'elle adhère à l'association « Tempo Territorial », étant précisé que le montant actuel de la cotisation s'élève à 1 000 € par an.

Si vous suivez l'avis favorable de votre commission des Finances, je vous demanderai, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

- décider l'adhésion de la Ville à l'association « TempoTerritorial »,
- m'autoriser à signer tout acte à intervenir pour l'application de cette décision.

RAPPORT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

PUBLIÉ LE 24 MAI 2007

Pour Extrait Conforme
Le Maire,
Pour le Maire, le Premier Adjoint,



Alain MILLOT

PRÉFECTURE DE LA CÔTE-D'OR
Déposé le :

24 MAI 2007

